

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :
03/01/2019

Dossier complet le :
03/01/2019

N° d'enregistrement :
3198

1. Intitulé du projet

Restauration hydromorphologique de l'Aa dans l'ENS de la poudrerie d'Esquerdes

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale Syndicat mixte EDEN62

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale Emmanuelle
LEVEUGLE

RCS / SIRET 256 ☐ 2 0 3 ☐ 365 ☐ 000 34 ☐ ☐ ☐ I Forme juridique 92SE

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
10. Canalisation et régularisation des cours d'eau	installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à la dérivation d'un cours d'eau sur une longueur supérieure ou égale à 100 m. installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau sur une longueur de cours d'eau supérieure ou égale à 100 m

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Le projet a pour objectif de restaurer la continuité écologique de l'Aa.

Il consistera à contourner l'ouvrage hydraulique nommé « Vannage de Fersinghem » par renaturation du site

4.2 Objectifs du projet

- Restaurer la continuité écologique de l'Aa (prévue par l'article L214-17 du code de l'Environnement)
- Renaturer le tracé des bras de rivière du site qui ont été modifiés au cours du XIX^{ème} siècle
- Revoir le cheminement du public
- Créer des zones humides dans les portions de lit délaissé

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

- Les travaux consisteront :
 - o Au déboisement des zones terrassées et des accès nécessaires en période hivernale.
 - o Au terrassement d'un nouveau lit de rivière entre les 2 bras de cours d'eau en aval de l'ouvrage de Fersinghem en période estivale.
 - o A l'aménagement de certaines parties de berges
 - o Au déplacement ou à la création de passerelles piétonnes
 - o Au réaménagement du circuit pédestre actuel
 - o A l'aménagement de passage technique type franchissement stabilisé en zone humide
 - o A la réalisation de mesures compensatoires :
 - Curage d'une partie de l'étang
 - Faucardage/etrepape de la queue de l'étang
 - Remise en état de mare
 - Etrepage de zones humides

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les travaux permettront le déplacement des espèces aquatiques et de redynamiser les zones humides annexes.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation environnementale unique

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Autorisation Loi sur l'eau

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie globale du projet	2 ha
Longueur maximale du projet	600 m
Largeur maximale du projet	60m
Nouveau bief	15400 m ²
Volume déblais	18000m ³
Volume remblais	10450 m ³
Comblement des anciens biefs	5600m ²
Défrichement	5000m ²

a. Localisation du projet
Adresse et commune(s) d'implantation

ENS de la Poudrerie d'Esquerdes

Coordonnées géographiques Long. 02° 10' 34" _ Lat. 50° 42' 24" _

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" _ Lat. ___° ___' ___" _

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" _ Lat. ___° ___' ___" _

Communes traversées :

b. S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐

Oui

☐

Non

☒

i. Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

ii. Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

c. Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

☐

Oui

☐

Non

☒

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Espace naturel

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non



Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLUI de la communauté de commune du Pays de Lumbres (en cours de rédaction)

SCOT du Pays de Saint-Omer

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☒	☐	ZNIEFF de Type I ; Zone n°24 « la moyenne vallée de l'Aa et ses versants entre remilly-wirquin et Wizernes » ZNIEFF de type II ; n°24-6 « La vallée de l'Aa entre Lumbres et Wizernes »
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Parc naturel Régional des Caps et Marais d'Opale
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☒	☐	Périmètre de protection d'un monument historique classé. Eglise Saint-Martin décret du 17/04/1914
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	Zone humide à Enjeux du SAGE de L'Audomarois
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRN inondation « Vallée de l'Aa supérieur » du 07/12/2009
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Dans le site FR3100487 « Pelouses, bois acides à neutrocalcicoles, landes nord-atlantiques du plateau d'Helfaut et système alluvial de la moyenne vallée de l'Aa »
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☒	☐	Réserve de biosphère du Marais Audomarois à 7km

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒ ★	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒ ★ ☐	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒ ★ ☐	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒ ★ ☐	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒ ★ ☐	☐	Le projet, en phase travaux, aura des incidences sur les habitats terrestres et aquatiques. Pour les habitats terrestres, les déboisements seront réalisés en période hivernale pour limiter l'impact sur l'avifaune. Pour les habitats aquatiques, les travaux seront réalisés en période estivale pour limiter les impacts sur les reproductions des poissons et leurs zones de nourrissage.
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒ ★ ☐	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	★ ☐	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☐ ★	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	★ ☐	☐	Risque naturel inondation
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	★ ☐	
	Est-il concerné par des nuisances sanitaires ?	☐	★ ☐	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☐	★ ☐	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	★ ☐	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	★ ☐	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	★ ☐	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	★ ☐	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	★ ☐	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ★ ☐ ★ ☐	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	☒ ★ ☐	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒ ★ ☐	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒ ★ ☐	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒ ★ ☐	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☐	☒ ★ ☐	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ Non ☐



Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐

Non ☒

Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu de la localisation du site et du corridor végétal existant autour du site de l'ENS d'Esquerdes, le projet ne modifiera pas le paysage local et n'aura pas d'incidence paysagère sur le site classé à proximité.

Les objectifs du projet ont pour but l'amélioration du fonctionnement écologique du site. Les travaux se feront aux périodes les plus favorables pour les espèces présentes. Le projet aura une incidence temporaire sur les espèces locales en phase travaux, mais devrait permettre l'expression d'autres espèces rapidement.

Le projet de modification du lit et des abords de l'Aa sera modélisé et devra prouver la non aggravation du risque inondation pour la population locale.

Le projet étant à but écologique il n'aura pas d'impact sur la population, les usages ou les milieux avoisinants.

Le site restant un espace naturel il n'engendrera pas de pollution ou de nuisance.

Au regard de ces différents éléments le projet devrait être dispensé d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; ☐
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; ☐
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; ☐
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; ☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Etat des connaissances sur les habitats, la flore et la faune : Extrait du DOCOBFR3100487
Note d'avant-projet d'avril 2016 et plan du projet
Notice d'impact Août 2015
Avis de l'ONEMA
Avis du Parc Naturel Régional des Caps et marais d'Opale
Avis de l'architecte des bâtiments de France

11.

12. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☐

Fait à

Desma

le,

13 Décembre 2018

Signature



La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Vous avez le droit d'accéder et de rectifier ces données auprès du service destinataire.